

Le 15 juillet 2024

Objet : Priorités des PME en amont de la réunion du Conseil de la fédération

Messieurs les Premiers Ministres, Madame la Première Ministre,

Comme vous le savez, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est une organisation non partisane et sans but lucratif qui défend les intérêts de 97 000 petites et moyennes entreprises (PME) partout au pays. En amont de la réunion du Conseil de la fédération qui se tiendra à Halifax cette semaine, nous souhaitons attirer votre attention sur les priorités des PME dont vous devriez tenir compte lors de vos discussions.

Situation des petites entreprises

Selon les données mensuelles du Baromètre des affaires^{MD} de la FCEI, l'indice de confiance des PME canadiennes demeure faible (56,3 points par rapport à la moyenne historique de 60). La demande insuffisante, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et le manque de fonds de roulement, entre autres, limitent la croissance de leurs ventes et de leur production. Les propriétaires de PME signalent également parmi leurs principales pressions financières les coûts d'assurance, les charges salariales et les coûts réglementaires et fiscaux.

Compte tenu de ces difficultés, il est essentiel que les gouvernements priorisent les politiques qui aident les PME et n'alourdissent pas leur fardeau financier. Les quatre enjeux ci-dessous présentent des occasions pour les premiers ministres canadiens de collaborer et d'améliorer les conditions économiques des PME.

Gains en capital

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé des changements importants à l'impôt sur les gains en capital. Nous saluons l'augmentation du plafond de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) à 1,25 M\$ et reconnaissons le potentiel du nouvel incitatif aux entrepreneurs canadiens (IEC). Toutefois, nous demeurons extrêmement préoccupés par l'augmentation du taux d'inclusion de 50 % à 66,7 %. Le nouveau taux s'applique sur le premier dollar de gains en capital réalisés au sein d'une société, alors que les particuliers ont accès au taux d'inclusion de 50 % sur la première tranche de 250 000 \$.

Selon des données récentes de la FCEI, 78 % des PME canadiennes sont contre la hausse du taux d'inclusion, et 64 % s'attendent à payer plus d'impôt en raison de ce changement. Celui-ci risque de décourager les investissements et de dissuader les Canadiens de se lancer en affaires ou de travailler fort pour faire croître leur petite entreprise. Sans compter que beaucoup d'entrepreneurs comptent sur d'autres formes d'investissements ou d'actifs détenus au sein de leur société pour leur retraite ou les périodes difficiles auxquelles ils pourraient faire face. La hausse du taux d'inclusion des gains en capital les rendra plus vulnérables aux ralentissements économiques. Par exemple, pendant la pandémie, ces autres formes d'investissements dans leur société ont permis à de nombreux entrepreneurs de survivre aux confinements.

Si le gouvernement fédéral adopte les changements à l'impôt sur les gains en capital, et que les provinces et territoires tirent par conséquent plus de revenus des PME, nous demandons que ces revenus supplémentaires soient utilisés pour les aider, notamment en réduisant le taux provincial d'imposition des petites entreprises et en augmentant le seuil de la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE).

La FCEI demande à vos gouvernements de se joindre aux PME du pays pour demander au gouvernement fédéral de prendre les mesures suivantes :

1. **Renoncer à l'augmentation du taux d'inclusion général à 66,7 %.** Sinon, le gouvernement devrait :

- exempter tous les gains en capital existants en utilisant un jour d'évaluation (comme en 1971);
- permettre aux sociétés d'avoir accès au taux d'inclusion de 50 % pour les gains en capital inférieurs à 250 000 \$ chaque année, comme les particuliers;
- permettre l'étalement du revenu sur 5 ans pour bénéficier du seuil annuel de 250 000 \$ pour les gains en capital plus importants réalisés à la suite d'un événement inhabituel, comme la vente d'un bien ou une propriété.

2. **Élargir le nouvel incitatif aux entrepreneurs canadiens à toutes les entreprises :**

- inclure tous les secteurs, y compris les entreprises agricoles ou de pêche qui vendent des biens;
- inclure les investisseurs non fondateurs pour encourager les gens à investir dans les PME;
- réduire de moitié la période de mise en place progressive de 10 ans.

Commerce intérieur

La FCEI demande à tous les gouvernements de prioriser l'élimination des obstacles au commerce intérieur et l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre. Depuis la signature de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), les progrès sont extrêmement lents. À ce jour, seulement 17 des 30 éléments du plan de travail de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) ont été ratifiés. Des 17 éléments, 16 ont été achevés au moyen d'un accord de conciliation, et 5 ont été pleinement mis en œuvre dans l'ensemble des provinces et territoires. Cela signifie qu'en 6 ans, seulement 17 % des éléments du plan de travail de la TCCR ont été pleinement achevés.

Lorsque les provinces et les territoires s'obstinent à maintenir ces obstacles, ils s'isolent eux-mêmes de la concurrence et des nouveaux investissements. Cet isolement n'aide pas les résidents; au contraire, il limite leurs options de services et diminue la variété et la disponibilité des stocks, ce qui fait monter les prix. C'est particulièrement problématique alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter et que le pays traverse une crise de productivité.

La FCEI recommande à tous les gouvernements du pays d'adopter rapidement un accord de reconnaissance mutuelle englobant l'ensemble des mesures fédérales, provinciales et territoriales qui imposent des exigences sur la vente ou l'utilisation de biens et de services. Dans une véritable union économique, si une entreprise est conforme aux normes dans une province, ces normes devraient être reconnues dans l'ensemble du Canada.

Plutôt que d'attendre que les autres gouvernements agissent en premier, votre gouvernement devrait montrer l'exemple et s'engager à supprimer les obstacles, à reconnaître les problèmes et à les éliminer. Pour aider les gouvernements à prioriser le commerce intérieur, nous avons ajouté un indicateur pour évaluer le leadership du gouvernement dans ce domaine dans le [Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada](#) de cette année, qui devrait être publié le 23 juillet 2024.

Taxe fédérale sur le carbone

Nous apprécions le soutien de certains de vos gouvernements à notre campagne visant à obtenir le versement des remises de la taxe carbone aux PME. La taxe fédérale sur le carbone étouffe les PME en leur imposant un fardeau financier disproportionné. Le 1^{er} avril 2024, elle est passée de 65 \$ à 80 \$ la tonne, et devrait passer à 95 \$ la tonne en avril 2025.

Les sondages menés auprès de nos membres révèlent que la grande majorité d'entre eux (83 %) ne sont pas du tout d'accord avec le système actuel de tarification fédérale du carbone. Il est important de mentionner que cette insatisfaction ne résulte pas d'une indifférence à l'environnement, mais plutôt du fait que les propriétaires de PME estiment que le système n'est pas efficace pour réduire les émissions de carbone, est inéquitable pour les PME qui ne bénéficient pas de remises comme les particuliers, et impose un coût trop élevé. La taxe a grandement contribué à l'augmentation des coûts d'exploitation au Canada et nuit énormément aux PME, d'autant plus qu'elles en paient environ 40 % des coûts, alors qu'elles ne sont admissibles qu'à une remise de 5 % (auparavant 9 %).

Compte tenu de la situation, il est clair que le système de tarification de la taxe carbone doit être réévalué. **La FCEI invite tous les premiers ministres à demander l'élimination de la taxe carbone et à collaborer avec le gouvernement fédéral pour explorer d'autres solutions pour favoriser la durabilité environnementale sans nuire à la viabilité des PME canadiennes.**

Atténuation des impacts de la construction

Les projets d'infrastructure majeurs sont essentiels, mais ils entraînent des perturbations importantes pour les PME. Nos données récentes révèlent que les PME continuent de voir leurs activités perturbées par des travaux de construction locaux. Par exemple, beaucoup doivent faire des emprunts, déménager ou même fermer boutique. D'ailleurs, on estime qu'au cours des 5 dernières années, les travaux publics ont fait perdre aux entreprises canadiennes 22 % de chiffre d'affaires en moyenne et ont entraîné une dépense supplémentaire de plus de 54 000 \$ par entreprise. Il n'est donc pas surprenant que 68 % des propriétaires de PME croient qu'ils devraient être dédommagés lorsqu'un projet affecte leurs activités de manière importante pendant une période prolongée.

La FCEI a envoyé une [lettre ouverte](#) aux maires, mairesses, conseillers municipaux et conseillères municipales avant le congrès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Dans cette lettre, la FCEI salue des municipalités comme Montréal, Québec et Calgary qui ont mis en place des plans d'atténuation des impacts de la construction et demande aux autres municipalités de leur emboîter le pas. Nous demandons à votre gouvernement d'aider les municipalités à instaurer de tels plans en leur donnant la capacité et l'autorité nécessaires pour le faire. Nous recommandons aussi aux gouvernements du Canada et des provinces et territoires de créer des programmes semblables lorsque leurs projets de construction affectent les PME.

Nous recommandons fortement l'inclusion systématique d'un dédommagement direct dans les plans d'atténuation des impacts de la construction. Lorsque ce n'est pas possible, il faudrait envisager d'accorder un congé d'impôt aux entreprises touchées. De plus, ces plans devraient également présenter des mesures pour améliorer la planification et la communication avec les entreprises locales avant et pendant les travaux, désigner des agents de liaison pour tenir les propriétaires informés tout au long du projet et aborder les changements concernant l'accès, les préoccupations entourant la circulation et le stationnement d'équipement lourd, les autres interruptions de services ainsi que le retrait de l'équipement et des débris de manière responsable.

Au nom de nos membres, je vous prie de soulever ces questions lors de la réunion du Conseil de la fédération et de vous engager dans un dialogue constructif avec les premiers ministres des autres

provinces et des territoires à leur sujet. **La FCEI recommande à tous les premiers ministres de saisir cette occasion pour discuter des moyens de renforcer l'économie canadienne, en mettant particulièrement l'accent sur les petites entreprises.**

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente lettre et vous souhaite une rencontre productive. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions à ce sujet ou souhaitez en discuter plus en profondeur.

Veuillez agréer, Messieurs les Premiers Ministres et Madame la Première Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Corinne Pohlmann
Vice-président exécutive,
Défense des intérêts



Christina Santini
Directrice des Affaires nationales

CC : Premier ministre du Canada et premiers ministres des provinces et territoires